



« Je jure, de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de les exercer en toute impartialité, dans le respect de la Constitution, de garder le secret des délibérations et des votes, de ne prendre aucune position publique, de ne donner aucune consultation sur des questions relevant de la compétence de la Cour ». a prononcé ce 12 juin devant le parlement réuni en congrès au Palais des congrès de Yaoundé.

L'agrégé en Droit Constitutionnel , vient ainsi occuper la place de Jean Foumane Akam, décédé le 13 janvier 2019 à Genève en Suisse.

Le Conseil Constitutionnel compte à la tête le président **Clément Atangana, Sanda Bah Oumarou, Florence Rita Arrey, Jean Baptiste Baskouda, Emmanuel Bonde, Ahmadou Tidjani, Bipoun Woum Joseph Marie, Emile Essombe, Charles Etienne Lekene Donfack, Paul Nchoji Nkwi et Joseph Owona.**

Tous nommés par décret présidentiel du chef de l'État, leur mandat renouvelable s'étend de 2018 à 2024.